

La République du Centre, 20 septembre 2013

## **POLÉMIQUE ■ Les sénateurs loirétains défendent la Haute assemblée**

Hier, les sénateurs ont adopté la loi sur le non-cumul des mandats, en s'excluant du dispositif. Cette résistance fait suite aux propos du ministre de l'Intérieur, Manuel Valls, expliquant que peu importe leur vote, ce texte serait « adopté en dernière lecture à l'Assemblée nationale ». Dans un entretien à *France Info*, hier, le sénateur Éric Doligé (UMP), plutôt défavorable à la loi, a expliqué qu'« aujourd'hui, on ne tient plus compte du Sénat ». Un sentiment partagé par son collègue Jean-Noël Cardoux (UMP), qui juge pourtant cette institution « indispensable. Les sénateurs ont souvent plus d'expérience de la vie publique que les députés, ce qui leur permet d'avoir plus de recul. » Le sénateur Jean-Pierre Sueur (PS), président de la commission des lois, milite, lui, pour le non-cumul des mandats. Désirant un « renouveau politique », il estime que le Sénat doit continuer à traiter tous les projets de loi et pas seulement ceux « des collectivités locales. Le fait de cumuler notre charge avec un mandat local nous pousse dans cette direction. Au risque de porter atteinte au nécessaire bicamérisme. » Jean-Noël Cardoux estime que la question n'est pas là : « Le Sénat est, selon la Constitution, le représentant des collectivités locales. Et ce, depuis toujours. Cela ne nous empêche pas de faire avancer les choses, à échelle nationale ». ■